



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mai 2023
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur la page correspondante du site du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-Session>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans l'application du Cadre statistico-géospatial mondial et dans les mesures qu'il prend pour renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale, à l'appui des recensements de la population et des logements et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2022, le Comité d'experts a adopté la décision 12/108, dans laquelle il a exhorté les États Membres à poursuivre la mise en œuvre et la traduction en termes opérationnels du Cadre statistico-géospatial mondial, comme moyen d'obtenir des données statistiques géospatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la série de recensements de la population de 2020, et a reconnu que le règlement des nombreux problèmes d'intégration de données que posait la pandémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'autres questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, passait par la pleine application du Cadre aux niveaux national et régional. Le Comité a également noté que le Groupe d'experts avait achevé son plan de travail pour la période 2020-

* E/C.20/2023/1.



2022 et a accueilli avec satisfaction le plan nouvellement élaboré pour la période 2022-2024 et souligné, à cet égard, qu'il importait de mettre à profit le Cadre intégré de l'information géospatiale dans le domaine statistique, afin de mieux l'articuler avec le Cadre statistico-géospatial mondial et donner plus de poids au rôle transformateur que l'information géospatiale pouvait jouer dans le processus de production statistique. Le Comité a encouragé le Groupe d'experts à examiner l'ensemble des besoins et demandes auxquels il pourrait avoir à répondre à l'avenir, en mettant en évidence les manques et les lacunes les plus fréquentes, en diffusant les bonnes pratiques et en cherchant des occasions propices au partage des points de vue sur l'édification pérenne d'un solide cadre d'appui, et à continuer d'élaborer des documents directifs destinés à aider les États Membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial et du Cadre intégré de l'information géospatiale.

Dans le rapport, le Groupe d'experts donne des informations sur ses activités récentes, y compris les résultats de sa septième réunion, tenue à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, les 1^{er} et 2 décembre 2022, et donne des détails sur son orientation stratégique future, déterminée par les mandats qui lui ont été confiés par la Commission de statistique et le Comité, notamment sur la manière dont il réorientera ses travaux vers la production de données statistiques à dimension géospatiale pour satisfaire les nouvelles demandes, telles que les demandes de statistiques relatives aux changements climatiques, aux catastrophes et à la santé (notamment à la COVID-19), en complétant le Cadre intégré de l'information géospatiale pour le domaine statistique. En outre, le Groupe examine la manière dont il peut contribuer à l'application des résolutions [2022/3](#) et [2022/24](#) du Conseil économique et social, et dont il entend, en particulier, répondre aux demandes croissantes d'intégration de l'information statistique et géospatiale. dans le cadre des recensements de la population et des logements et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
